

> ledauphine.com > isère-sud

GRÉSIVAUDAN

Face aux particules fines, la Collectivité veut renouveler les appareils de chauffage au bois



La réduction des émissions de particules fines est un objectif majeur pour le Grésivaudan. Sur la vallée, le seuil d'alerte fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) serait déjà atteint.

Le 10 novembre dernier, à l'issue d'une réunion publique, elle était officiellement lancée. Elle, c'est la Prime Air Bois. L'initiative, commune au Grésivaudan, au Pays Voironnais et à la Métro, entend inciter financièrement les particuliers à renouveler leurs équipements de chauffage au bois. L'objectif ? Réduire les émissions de particules fines.

« Comme beaucoup de territoires, le Grésivaudan a une mauvaise qualité de l'air, explique Julien Alliot, chargé de mission à l'Association pour une gestion durable de l'énergie (Ageden). Le bois énergie a une responsabilité importante, puisqu'il serait, selon Air Rhône-Alpes, à l'origine de l'émission de 77 % des particules fines. Mais la très grande majorité est liée au chauffage au bois individuel et peu performant. Si l'on convertissait les appareils d'avant 2002 par d'autres plus récents, il y aurait un facteur 30 voire plus de diminution. »

Des objectifs ambitieux

D'ici 2020, la Prime Air Bois doit permettre de réduire, sur la vallée du Grésivaudan, de 29 % les émissions dues au chauffage individuel au bois et de 18 % les émissions totales de particules fines. Des objectifs ambitieux, mais qui paraissent « tenables » pour Gérard Cohard, vice-président en charge de la proximité et des territoires. « Le Grésivaudan n'est pas seul, c'est un travail collectif sur tout le Y grenoblois », explique-t-il. Selon Brice Laguonie, conseiller municipal délégué à l'environnement au Touvet, « nous devons impérativement réduire nos consommations d'énergies non renouvelables, nous n'avons plus le choix. Le chauffage au bois, tout comme les autres énergies renouvelables, est une partie de la solution. Mais nous devons aussi consommer moins. »

« Sur 16 000 appareils dans le Grésivaudan, détaille Julien Alliot, un peu plus de 8 000 sont vétustes. Avec la Prime Air Bois, cela permet d'en renouveler 1/3 sur 5 ans et de réduire de près de 20 % les particules fines. »

La mise en place de cette prime se veut comme une « suite logique » pour Gérard Cohard. « Le Grésivaudan était déjà engagé dans le processus de préservation de la qualité de l'air. Mais, à un moment, il faut aller au-delà, avec des actions concrètes. Il faut aussi faire l'effort d'expliquer. À la Ferrière, près de 90 % des gens se chauffent au bois. Du jour au lendemain, leur dire que leurs équipements sont vétustes, qu'ils sont des affreux pollueurs et qu'ils doivent renouveler leur matériel, ce n'est pas facile. L'idée n'est pas d'imposer mais d'inciter, discuter et, à terme, convaincre. » D'autant que le sujet est sensible y compris au niveau supranational, la France n'étant pas dans les clous européens et est susceptible de se voir infliger de sévères amendes.

Tepos, Prime Air Bois : le Grésivaudan de plus en plus vert ?

Côté financement, la moitié provient de l'État (via l'Ademe), l'autre du Grésivaudan, pour un montant total de 2,7 millions d'euros jusqu'en 2020.

Avec l'avancée progressive du statut de territoire à énergie positive (Tepos) et le lancement de la Prime Air Bois, la Collectivité deviendrait-elle de plus en plus verte ? « On n'a pas de couleur verte intégriste, tempère Gérard Cohard. En revanche, on veut être pragmatique et réaliser des actions dans la durée. On sait qu'on a une marge de manœuvre avec le bois sur notre territoire, donc autant l'utiliser à bon escient. »

« Le statut de Tepos est une bonne chose, pour Brice Laguionie, il amène une dynamique pour adopter, peu à peu, des conduites plus respectueuses dans de nombreux domaines : des bâtiments moins énergivores, des transports moins polluants, moins de déchets, la production d'énergies renouvelables... Mais chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. »

Quelques chiffres sur la prime air bois 800 € : le montant de la prime. Majoration de 400 € possible selon les ressources. Cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux 0 et les aides de l'Anah. Les nouveaux équipements doivent être certifiés "flamme verte" 7 étoiles (haut de gamme). Si la gamme de prix est disparate, compter entre 2 000 et 4 000 € pour un appareil et sa pose (hors prime).

Par Clément PONS | Publié le 28/11/2015 à 06:00 | Vu 4 fois